



## Règlement d'ordre intérieur

*Pour que la vie à l'école se passe dans de bonnes conditions, il est indispensable de respecter les règles de base de l'établissement.  
Merci de nous aider à les faire appliquer.*

### 1. Inscription scolaire

Se fait lors de l'arrivée de l'enfant dans l'établissement, au plus tôt le jour anniversaire de **ses 2,5 ans** pour l'école maternelle. Tout enfant doit être inscrit dans une école dans l'année de ses 6 ans.

Dans l'**enseignement maternel**, l'inscription est reçue **toute l'année**.

Dans l'**enseignement primaire**, l'inscription se prend **au plus tard le premier jour ouvrable du mois de septembre** (un enfant peut être changé d'école durant le mois de septembre).

L'inscription d'un enfant est gratuite **et se renouvelle automatiquement d'année en année**.

### 2. Garderie du matin

Une garderie **gratuite** est organisée à l'école tous les matins **dès 7h30** (réfectoire) pour les enfants des parents occupés professionnellement.

Les parents qui envoient leurs enfants à la garderie du matin sont invités à les prévenir contre toute désobéissance : la surveillance n'est effective que dans la classe "GARDERIE" et l'accès à la cour de récréation n'est autorisé qu'à partir de 8 h 15.

**Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.**

### 3. Horaires des cours

Matin : de 08 h 30 à 12 h 05

Après-midi : de 13 h 30 à 15 h 20

Avant les cours, la surveillance de la cour de récréation est assurée à partir de

08h15 et 13h15. Avant 8h15, il est obligatoire de se présenter à la garderie matin.

Les élèves qui n'ont pas participé à la garderie de midi ne peuvent rejoindre cour de récréation qu'à partir de 13h15.

### 4. Sécurité aux abords de l'école

Pour des raisons de sécurité, évitons l'entreposage de poussettes dans le h d'entrée et le couloir des maternelles. Elles pourraient être rangées l'extérieur le long du bâtiment principal pour permettre la sortie des rangs.

Les sorties de classe se font dans le calme.

Un cours de sécurité routière est donné aux enfants à l'école, mais « sécurité des enfants passe aussi par la tête des parents ».

Ceinture de sécurité – Débarquement côté trottoir – Utilisation du passage pour piétons – Respect des règles de stationnement (**jamais devant la grille de l'école ! ! !**) – Privilégier les trajets à pied et à vélo...

Les cyclistes sont tenus de marcher à côté de leur vélo lorsqu'ils entrent dans une des cours de récréation.

Un rappel régulier de ces règles de base est proposé par TOTO, la tortue, dans le journal de classe. Merci d'en prendre bonne note.

L'accès (entrée et sortie) par l'arrière du bâtiment est réservé aux membres du personnel et au personnel communal.

Merci de fermer les portes et les grilles après chaque passage.

### 5. Bus scolaire

Un bus scolaire organisé par le TEC au profit des trois écoles de la localité peut véhiculer les enfants vers notre école et les ramener à la maison. Certaines conditions doivent être remplies et le Ministère de l'Équipement des Transports (MET) gère seul au cas par cas. Les déplacements sont **gratuits jusqu'à l'âge de six ans**.

Nos élèves doivent habiter la commune de Welkenraedt ; le déplacement doit pas excéder 4 km. Le prix de l'abonnement est celui en vigueur au TEC actuellement +/- **125 € l'année**. De plus amples renseignements peuvent être pris auprès de la direction.

### 6. Récréations et temps de midi

Notre cour de récréation est divisée en deux :

- la cour asphaltée est réservée aux jeux de ballons. Elle n'est pas occupée

aux récréations de 8h15 et 13h15, ni après les cours à 12h05 et 15h20. L'occupation de cette cour pendant le temps de midi est soumise au règlement de l'école.

- la cour dallée est réservée aux jeux calmes.
- l'accès aux jeux de la petite cour est réservé aux enfants des classes maternelles, de 1ère et 2ème année.

Les élèves jouent ensemble **sans bagarres ni insultes**. Ils évitent de porter et de bousculer leurs compagnons, de piétiner les plantations, d'abîmer le matériel mis à leur disposition.

Il est strictement **interdit de quitter l'établissement** sans autorisation.

Celui qui enfreint cette règle, soit dans un accès de mauvaise humeur, soit pour une autre raison, sera passible de renvoi. La responsabilité de la directrice ou de l'enseignant **ne peut donc être engagée si l'élève se soustrait volontairement à leur surveillance**.

A la récréation du matin (de 10h10 à 10h25)

Nous conseillons aux enfants qui apportent une collation de choisir une alimentation saine : fruits, produits laitiers, tartines...

Évitons les « chips » et friandises à l'école. Mardi est le jour du fruit.

Les enfants peuvent boire à la récréation du matin (10 h 10 - 10 h 25) du lait chocolaté, du jus d'orange (0,30 € = prix coûtant) et de l'eau gratuitement.

Nous visons à éliminer ainsi les cartons à boisson (berlingots) de l'école. De même, dans un souci intelligent et responsable de la gestion des déchets donc de **préservation de notre environnement** ...de notre planète, nous motivons les élèves à utiliser la **gourde** et la **boîte à tartines**.

Des poubelles sont là pour recueillir les déchets et des casiers accueillent les boîtes à tartines dans chaque classe.

Pendant les temps de midi

Nous proposons des repas à des prix très démocratiques.

Les enfants qui mangent à l'école reçoivent gratuitement **une tasse de soupe** (sur inscription). Ils peuvent aussi obtenir **un bol de soupe** au prix de 0,30 €. Le menu du jour est à 1,50 € pour les élèves des 1ères classes maternelles et à 2 € pour les élèves depuis le 5/8 jusqu'à la 6è primaire.

Les enfants s'inscrivent le premier jour de classe de la semaine pour les dîners

de la semaine et payent au comptant. Ils s'inscrivent pour **un repas complet un bol de soupe + dîner + eau**.

Nous proposons chaque premier jour du mois le menu des "repas chauds" mois ; cela pour éviter toute surprise désagréable et éviter de déjeter nourriture... Les enfants peuvent aussi manger leurs tartines au réfectoire consommer leurs propres boissons.

Durant le temps de midi, nous acceptons de **suppléer à l'absence des parents retenus par une activité professionnelle ou des enfants habitant loin l'école**.

Tout comme à la maison, nous exigeons des enfants **un maintien décent, poli, une obéissance normale envers les dames qui surveillent et un respect amical envers les grands élèves** qui acceptent volontairement une tâche-service.

**Les élèves qui en ont le temps, rentrent à la maison** et respectent les heures de récréation.

**ATTENTION : Il est strictement interdit aux enfants de quitter l'école pour se ravitailler dans les snacks et les magasins des environs.**

Les parents sont tenus au courant de tout manquement grave à la politesse, l'intégrité physique ou morale, à la sécurité de l'enfant envers lui-même, envers les adultes ou envers ses condisciples et des sanctions qui pourraient être prises.

## 7. Présence en classe

- L'accès aux classes n'est permis qu'avec l'autorisation d'un enseignant.
- Un billet signé par les parents (motif et date) doit être présenté si l'enfant doit rester au réfectoire pour raison médicale.
- **Un enfant malade reste à la maison.** En classe, il ne ferait pas du b... travail, il est donc inutile de contaminer les autres ou d'échanger les maladies.
- Pour des raisons de sécurité évidentes, **on n'apporte pas de médicaments à l'école.**
- Pour aider les enfants à bien s'organiser, **personne, en dehors des heures de cours, n'est autorisé à se rendre dans sa classe pour y rechercher du matériel « oublié ».** Tout enfant peut oublier un jour ou l'autre et ce n'est pas bien grave, il apprendra ainsi à faire plus attention et à devenir

responsable de ses objets et de son travail.

- **Chaque enfant doit obéissance et respect à tous les adultes** qui font autorité dans l'école **tant pendant les heures de cours que pendant les récréations ou temps de midi. Aucune excuse ne sera tolérée lors d'un manquement** à ce règlement, il en va de la sécurité de chacun.
- Lorsque la journée d'école est terminée, les enfants qui rentrent seuls chez eux doivent **quitter l'école immédiatement** ; il n'est pas question de jouer dans la cour (qui n'est pas sous surveillance) à la place de reprendre le chemin de la maison.

#### **Attention !**

**N'apportez pas de jouets à l'école, ils sont sujets à disputes. Tout ce que vous risquez, c'est que ceux-ci soient détériorés ou disparaissent.**

**Les téléphones portables (GSM) sont formellement interdits ! Nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration, de perte concernant les objets personnels.**

### **8. Le travail à domicile, les devoirs - L'étude du soir**

En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années, il sera demandé à l'enfant de présenter (oralement ou graphiquement) à son entourage ce qu'il a appris en classe (lire un texte, refaire des calculs, réécrire des lettres ou des mots...).

Dans les autres cycles, des travaux pourront être demandés et seront limités à une vingtaine de minutes environ (à un rythme de travail « normal », bien-sûr !) pour le 8/10 et 30 minutes environ pour le degré supérieur.

Nous proposons **une étude du soir aux élèves du 8/10 et du 10/12** qui ont besoin d'être pris en charge.

Celle-ci est gratuite ; elle a lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 15. (Les enfants s'inscrivent chaque matin et doivent informer les enseignants en cas d'absence).

*L'ETUDE DU SOIR N'EST PAS UNE GARDERIE ;*

*ELLE EST DONC INTERDITE AUX ENFANTS DES CYCLES 2,5-8ANS*

Elle doit se dérouler dans le calme. Après l'étude, les enfants restant dans la cour sont sous la responsabilité des parents.

### **9. Garderie du soir :**

Après la classe, une garderie organisée par l'Administration Communale a lieu au centre culturel **jusqu'à 17 h 30**. Elle est **réservée aux enfants dont les parents sont retenus par des occupations professionnelles**. Les enfants pris en charge à la garderie du soir s'inscriront le matin dans leur classe (Prix : 1,25

euros/an pour l'assurance, 1,5 euros/jour et 0,25 euros/boisson).

La garderie est ouverte pendant les congés scolaires et les jours conférences ; elle coûte 3 euros par journée.

Il n'existe pas de tarif réduit pour la demi-journée.

### **10. En cas d'absence**

L'élève est tenu de suivre assidûment les cours, y compris le cours d'éducation physique et de natation.

Les absences doivent être **justifiées par écrit** à l'aide du formulaire prévu à cet effet au plus tard à la rentrée de l'élève : la validité et la justification sont appréciées par la directrice. **Une absence de trois jours et plus nécessite un certificat médical.**

Toute **maladie contagieuse sera signalée** au titulaire de classe ou à la direction dans les plus brefs délais.

Il est prudent de prévenir l'école par téléphone de toute absence d'un enfant. **Pour rappel** : s'absenter de l'école pour prendre des vacances n'est pas autorisé !

Les **absences non justifiées** sont obligatoirement renseignées à l'**Inspecteur scolaire** qui juge de la suite à donner.

Les retards de plus d'un quart d'heure sont justifiés d'office ou sur demande du titulaire de classe par voie du journal de classe.

Les retards sont notés au journal de classe.

#### L'enfant malade ou blessé

Une maladie peut se déclarer durant le temps scolaire. Nous essayons, pour le bien-être de chacun, que l'enfant puisse regagner son domicile. D'autre part, nous vous demandons, pour des raisons d'hygiène et de prophylaxie, **de pas nous imposer un enfant malade**. En cas de difficulté, des renseignements peuvent être pris auprès de l'administration communale, de la mutuelle ou des assurances pour la garde des enfants malades à domicile.

### **11. Pédiculose**

Régulièrement, les poux font leur réapparition dans l'école. Une action concertée des Parents (qui préviennent l'enseignant ou la direction, qui gardent l'enfant atteint à la maison) et du Centre S.P.S.E. qui vérifie les chevelures permettra de venir à bout du fléau. Dès que le signal de pédiculose apparaît dans les journaux de classe, il importe que toutes les chevelures

soient examinées.

## **12. Les centres P.M.S. et S.P.S.E.(ex I.M.S.)**

Le centre **Psycho-Médico-Social** et le **Service Promotion de la Santé** à l'École participent également à la mission éducative de l'école.

En cas de problème, le centre P.M.S. **collabore avec la famille** pour aider l'enfant à s'épanouir harmonieusement sur le plan scolaire (orientation).

Personne de contact : Jean-Claude Meunier (psychologue), 087/292528.

Le centre SPSE s'occupera de la santé de l'élève.

Un dossier médical suit l'élève durant sa scolarité obligatoire.

*Membres des équipes de médecine scolaire :*

Médecins : Nadine Anceaux et Françoise Goffin

Agents paramédicaux : Jacqueline Martinelli et Marie-France Rediger.

## **13. Fournitures scolaires et participation aux frais**

A la rentrée en première primaire, l'école offre **un cartable**.

L'école procure aux enfants tout le matériel nécessaire (livres, cahiers, classeurs, fardes, plumier en 1ère année).

Tous les élèves des classes primaires reçoivent un journal de classe.

Celui-ci représentant le lien entre l'école et la famille, il est demandé aux enfants d'y apporter un soin particulier. **Il est signé chaque jour par les parents.**

Le matériel offert par l'école doit être obligatoirement utilisé par les élèves.

Le petit matériel – règle, colle, stylo, gomme, crayon, ciseaux – est fourni par les familles et remplacé en cas de besoin.

Tout ce matériel doit être respecté et entretenu par l'utilisateur.

Autres frais

Activités	2,5/5	5/8	8/10	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
Théâtre (1 séance) Cinéma (1 séance) Autres...	3 €	3 €	3 €	3 €	3 €
Excursion(s) scolaire(s) durant l'année	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Natation (cf.p.11)		1 <sup>ère</sup> année : 17 leçons- 25€ 2 <sup>ème</sup> année : 17 leçons- 25€	3 <sup>ème</sup> année : 17 leçons- 25€ 4 <sup>ème</sup> année : 17leçons – 25€	Ski de fond éventuel 5 €	

## **14. Assurance scolaire** (payée par le Pouvoir Organisateur)

La P&V Assurances couvre les accidents de personnes survenus sur le chen de l'école et lors de toutes les activités scolaires.

Au besoin, l'assurance familiale des parents couvre les dégâts provoqués par les enfants.

La P&V couvre aussi les dommages aux lunettes (monture : jusqu'à 37, euros ; verres : la totalité) et les frais de prothèses dentaires (743,68 euros sa dépasser 371,84 euros par dent).

L'école décline toute responsabilité pour les vols d'argent ou de bijoux ; port de bijoux de toutes sortes est déconseillé voire dangereux.

## **15. En cas d'urgence ou de besoin**

Les jours d'ouverture de l'école, vos appels téléphoniques sont toujours reçus à la direction (087/89.94.80). En cas d'absence du directeur, ces appels se déviés vers la garderie du matin, le réfectoire, le 5/8 A et le 5/8 B.

Vous trouverez donc toujours une oreille attentive.

Le directeur et les enseignants veulent être à l'écoute des parents. Il est facile de les rencontrer, de **prendre rendez-vous**. Des enseignants sont présents quelques minutes avant les cours et 10 minutes après les cours mais ils jouent alors l'intérieur de leur classe ou à l'extérieur, sur la cour, un rôle important **surveillance et d'accueil des enfants**.

Merci aux parents de bien comprendre l'enjeu de cette présence.

## **16. Savoir-vivre** (en résumé)

L'élève doit obéir et respecter autant les enseignants que le personnel de surveillance. En classe, il écoute, participe et réalise son travail.

consciencieusement, accepte les conseils et remarques qui lui sont adressés.

**Cahiers et fardes seront bien tenus et visés** régulièrement par les parents. Des contrôles réguliers et un bulletin permettront de constater la progression de l'enfant.

En classe, en récréation, au réfectoire, à l'étude, à la garderie, dans le bus ou dans la rue, l'enfant veillera à ne commettre **aucun écart de tenue ou de langage**.

L'élève sera **correct** et **aimable** avec ses condisciples : les surnoms ou les railleries sont proscrits. Il devra faire preuve de **solidarité** et **d'amitié**. Il aura toujours cette maxime en mémoire :

**« Agis envers les autres comme tu voudrais  
que les autres agissent envers toi ».**

Les bâtiments, le mobilier scolaire, les vêtements et les objets classiques seront **respectés**.

A la rentrée comme à la sortie des classes, **l'ordre et le calme** sont de rigueur. Les élèves qui utilisent les transports scolaires se rangent dès la fin des cours à l'endroit prévu à cet effet.

Dans notre école, nous accordons une grande importance à **la qualité de l'enseignement** comme à **la qualité de l'éducation**.

En cas de problème, l'élève sera convoqué chez la directrice : en son absence, chez l'enseignant le plus ancien. Les mesures nécessaires seront appliquées.

#### ***ATTENTION !***

- *Parler de son problème est toujours une solution sage.*
- *Frapper, être violent, n'est jamais une solution admissible.*
- *La directrice, les enseignants sont là pour t'aider à grandir.  
N'hésite pas à leur parler.*
- *Nous nous accordons le droit d'interdire l'accès de l'établissement (garderie, temps de midi, étude) en cas de non-respect du règlement et demandons dans ce cas aux parents de prendre les mesures nécessaires.*